



159 AVENUE GAMBETTA | 75020 PARIS  
ADMINISTRATION | 01 40 31 20 96  
RÉSERVATION | 01 43 64 80 80  
WWW.LETARMAC.FR

Les 31 janvier et 9 février 2018, la ministre de la Culture publiait deux communiqués de presse officialisant la mise en place d'une nouvelle direction artistique pour le TARMAC – la scène internationale francophone, et indiquant que le lieu serait confié au « Théâtre Ouvert de Caroline Marcilhac » à compter de janvier 2019.

Par deux ordonnances en date du 23 mai 2018, Le tribunal administratif de Paris a considéré que ces communiqués de presse étaient dépourvus de toute portée juridique.

Le ministère de la Culture a alors publié en date du 27 juin 2018 un avis d'appel à projet, destiné à trouver un habillage juridique à l'implantation de Théâtre Ouvert au 159, avenue Gambetta en lieu et place du Tarmac.

Nous contestons la légalité de cet appel à projet et avons officiellement demandé à Madame la ministre de la Culture de le retirer.

Nous considérons en premier lieu que la prise de position publique de la ministre « est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa fonction » et notamment de la décision qu'elle doit prendre à l'issue de la procédure d'appel à projet.

Nous considérons que la ministre de la Culture est en situation de conflit d'intérêt, n'est donc plus compétente pour gérer ce dossier et doit passer la main au Premier ministre.

Nous contestons ensuite la légalité d'une procédure qui place les artistes en situation de précarité en contrariété avec les principes et les objectifs de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création.

Nous contestons enfin la légalité de la procédure qui ne respecte aucun des principes de la commande publique et que nous analysons comme constitutif d'un détournement de procédure. Nous nous interrogeons notamment quant à la réalité de la manifestation d'intérêt qu'aurait formalisé l'association Théâtre Ouvert au dernier trimestre 2017 et qui fonde l'appel à projet. En cas de saisine du tribunal, nous solliciterons les mesures d'instruction à même d'élucider cette question.

Si cet appel à projet n'est pas retiré, nous donnerons à ce dossier les suites judiciaires qu'il mérite.

Valérie Baran  
Pour Le Tarmac

Maître Lienhardt se tient à votre disposition pour répondre à toute question d'ordre juridique.

**Roland LIENHARDT**  
30, rue Feydeau – 75002 PARIS  
01 42 96 16 00 – [rlienhardt@lienhardt.com](mailto:rlienhardt@lienhardt.com)